



la lettre d'information

sommaire

➤ L'éditorial du Président : Bilan et avenir de la lutte contre le dopage

L'AMA : 10 ans de lutte contre le dopage

➤ Les 10 ans de l'AMA : Le témoignage de Pierre Bordry

Billet d'humeur du Professeur Rieu

➤ L'AMA lutte contre l'asthme dans le sport

Le point sur... les contrôles

➤ Le préleveur, au coeur de la lutte contre le dopage

➤ Bilan des contrôles diligentés lors du premier semestre 2009

édito

L'éditorial du Président : Bilan et avenir de la lutte contre le dopage



Pierre Bordry, Président de l'AFLD

La fin de l'année 2009 est riche en anniversaires, 10 ans pour l'Agence mondiale antidopage (AMA) et 3 ans pour l'Agence française de lutte contre le dopage. Le temps est donc au bilan et celui-ci apparaît incontestablement très positif en termes d'harmonisation des règles et de professionnalisation des acteurs.

Pour que l'équité règne sur les terrains de sport, il est nécessaire que les règles soient les mêmes pour tous les sportifs, quelque soit leur discipline ou leur nationalité, c'est sans doute là que se situe la plus grande réussite de l'AMA et du code mondial antidopage. Mais il faut également que les règles soient effectives et c'est le rôle des fédérations internationales et des agences nationales que d'y veiller. A cet égard, la répartition actuelle des compétences, instituée par le code mondial, repose sur un quasi monopole au bénéfice des fédérations internationales sur les compétitions les plus importantes (championnats du monde et d'Europe, coupes du monde, mais aussi tournois du grand chelem en tennis ou grands tours cyclistes). La possibilité, ouverte par le nouvel article 15.1.1 du code aux agences nationales, de proposer et, éventuellement, de réaliser, des contrôles additionnels lors des compétitions internationales, est une première avancée dont l'AFLD entend se servir à bon escient, mais qui demande sans doute à être assouplie pour permettre de diversifier les stratégies antidopage. C'est en faveur d'une telle évolution que l'AFLD, avec d'autres agences nationales, entend plaider auprès des responsables de l'AMA.

Si l'on considère d'autre part les limites inhérentes aux contrôles traditionnels, liées à l'élimination rapide de nombreuses substances par l'organisme et aux protocoles scientifiques très pointus utilisés par les tricheurs, il apparaît également nécessaire de développer la lutte contre le trafic de produits dopants, ce que permet la loi du 3 juillet 2008, à l'image notamment de la stratégie mise en œuvre en Australie. Dans cette optique, la coopération avec les services de douane et de gendarmerie ouvre des perspectives importantes, comme en témoigne les saisies récemment opérées lors du Tour de l'Avenir. La lutte contre

décembre 2009

participations

Symposium de l'Agence japonaise antidopage (JADA) en collaboration avec l'AMA

Du 7 au 8 novembre dernier s'est déroulé à Tokyo un séminaire scientifique portant sur la manipulation du sang dans le dopage sportif.

A cette occasion, Françoise Lasne, responsable de la section Recherche et développement biologie de l'AFLD, a tenu une conférence sur la détection de l'EPO par focalisation isoélectrique.

Le 29ème Congrès national de la SFMS

Le 29ème Congrès National de la Société Française de médecine du sport s'est tenu du 29 au 31 octobre 2009. Ce congrès a été l'occasion pour l'AFLD de présenter trois de ses recherches scientifiques, axées autour des nouvelles molécules utilisées dans le cadre du dopage. Ces recherches portent sur :

- Les différentes formes actuelles d'EPO (première, deuxième et troisième génération). Recherche conduite par Françoise Lasne.

- Les substances qui peuvent agir au niveau des fibres musculaires en modifiant leur métabolisme, favorisant ainsi l'endurance. Recherche conduite par Eric Freyssinet.

- Les nouvelles molécules qui, au niveau de la fibre musculaire, peuvent modifier les flux calciques et par là repousser les

le dopage a connu une forte montée en puissance depuis une décennie, elle doit désormais diversifier ses modes d'action afin de renforcer son efficacité, et donc la crédibilité des performances sportives, au service de ceux qui respectent les règles du jeu.

Pierre Bordry

actualités

Les 10 ans de l'AMA : Le témoignage de Pierre Bordry



A l'occasion du dixième anniversaire de l'AMA, le Président de l'AFLD, Pierre Bordry, s'est exprimé sur l'apport au monde du sport qu'a constitué la mise en place d'un tel organisme de supervision indépendant en matière de lutte contre le dopage. L'extrait suivant est tiré de son témoignage paru dans le magazine de l'AMA « Franc Jeu » :

« La création de l'AMA a clairement constitué un saut qualitatif, un changement de paradigme pour la lutte contre le dopage. Mais je crois qu'elle a également été une réaction de survie du sport, car il faut bien se souvenir de l'ampleur du rejet du public à la suite du scandale survenu lors du Tour de France 1998. [...] Dès lors, la solution, à l'image du sport moderne, ne pouvait être que planétaire. [...] L'AMA, par son caractère mondial et son œuvre d'harmonisation, grâce entre autres à la création des agences nationales antidopage, a permis de redonner un sens aux compétitions, une effectivité aux règles et la conviction que les sportifs, quelles que soient leur discipline et leur nationalité, sont traités de manière égale. Par là même, elle a contribué à redonner au sport ses véritables valeurs qui reposent sur le talent, l'effort et l'abnégation.

D'avantage qu'une étape, car beaucoup a déjà été réalisé en dix ans d'existence, le défi fondamental qui s'offre à la communauté antidopage consiste à toujours rechercher un équilibre entre l'efficacité, qui doit être grande sous peine de déprécier le combat, et les contraintes imposées aux sportifs, qui, si elles sont nécessaires, peuvent parfois peser sur leur quotidien. [...] Ce défi de chaque instant doit continuer à être mené avec détermination par la communauté antidopage et, à mon sens, tout particulièrement en lien avec les agences nationales antidopage, dont l'indépendance, à l'image de celle de l'AMA, est indispensable aux progrès à venir. »

↳ [Le magazine « Franc Jeu » consacré aux 10 ans de l'AMA](#)

billet d'humeur

L'AMA lutte contre l'asthme dans le sport



Le Professeur Michel Rieu, conseiller scientifique de l'AFLD, revient sur le retrait du Salbutamol dans la liste 2010 des substances et méthodes interdites de l'AMA.

Grâce à une décision cocasse de son comité exécutif, l'AMA fait mine d'avoir trouvé le moyen d'écartier les pathologies asthmatiques des terrains de sport : tout simplement en retirant quasiment le

Salbutamol de la liste des substances et méthodes interdites. Comme la prévalence de l'asthme dans le sport était établie à partir du nombre d'AUT (autorisation pour usage thérapeutique) demandées pour cette substance, le problème est désormais réglé... Cette pathologie va donc disparaître et le sport redevenir, enfin, une activité saine et sans reproche.

Désormais, en effet, seules les concentrations urinaires supérieures à 1000 ng/ml de ce produit, soit environ 1100 ng/ml compte tenu de la marge d'erreur affectée aux analyses, seront prises en considération. Son utilisation ne nécessitera plus une AUT, une simple déclaration

limites de la ratigue.
Recherche conduite par
Xavier Bigard.

Les 5èmes rencontres entre scientifiques et professionnels du cheval

Pour la première fois depuis sa création, L'Association vétérinaire équine française (AVEF) a consacré une demi-journée à la lutte contre le dopage équin à l'occasion des cinquièmes rencontres entre scientifiques et professionnels du cheval le 22 octobre dernier.

A l'instar de la lutte contre le dopage humain, juridiquement très encadrée, cette rencontre entre Robert Bertrand, secrétaire général de l'AFLD, et plus de 350 vétérinaires équins a permis d'échanger sur les efforts à apporter quant à la lutte sur le dopage animal.

Journée de formation auprès des kinésithérapeutes de la SFMKS

L'AFLD a organisé le 16 octobre dernier une formation auprès des kinésithérapeutes des équipes de France de la Société française des masseurs kinésithérapeutes du sport.

Cette formation, assurée par Philippe Sagot, adjoint au secrétaire général de l'AFLD, s'inscrit dans la continuité des échanges entre les organismes paramédicaux et l'AFLD, développés initialement par le CPLD.

Le 8ème symposium annuel de l'USADA sur les sciences antidopage

Du 2 au 5 octobre dernier s'est tenu le symposium annuel de l'agence anti-dopage américaine réunissant les experts scientifiques du monde entier.

Françoise Lasne, responsable de la section Recherche et développement biologie de l'AFLD, y a notamment conduit une réflexion sur la détection de l'EPO dans le sang ou dans l'urine.

d'usage suffira, et l'on sait par ailleurs que l'absence de déclaration n'est pas considérée comme une infraction aux règles antidopage.

On sait bien pourtant que le *Salbutamol* est, au même titre qu'un autre bêta2-agoniste (le *Clembutérol* qui lui, reste interdit !), un anabolisant efficace lorsqu'il est administré par voie générale, c'est-à-dire par voie orale, intraveineuse ou intramusculaire sous forme de *Salbutamol-sulfate*. Celui-ci, utilisé par cure à distance des compétitions, voire des périodes d'entraînement, disparaît rapidement de l'organisme car sa demi-vie est très courte (quelques heures). Ainsi, la chance de mettre en évidence une concentration urinaire de cette substance supérieure à 1000 ng/ml est-elle infime, et seuls les maladroits se feront prendre !

Le risque existe donc, qu'au même titre que les *glucocorticoïdes*, le *salbutamol* aille rejoindre l'arsenal pharmacologique auquel les sportifs peuvent avoir recours en toute impunité.

Miche Rieu

➤ [La liste 2010 des substances et méthodes interdites de l'AMA](#)

lutte contre le dopage

Le préleveur, au coeur de la lutte contre le dopage



A l'occasion de la première lettre d'information de l'AFLD, Olivier Grondin, préleveur référent de l'AFLD, nous livre ses expériences en matière de contrôle antidopage depuis une vingtaine d'années en répondant à quelques questions.

Vous êtes actuellement le préleveur référent de l'AFLD. Quel a été votre parcours pour en arriver à de telles responsabilités ?

Olivier Grondin : Pendant ma formation à la médecine sportive, dans les années 80, le Docteur Gabriel Dolle (alors responsable de la lutte contre le dopage au ministère des sports) était venu faire une intervention portant sur l'organisation de la lutte contre le dopage en France. Il m'a ensuite encouragé à m'investir personnellement dans cette activité en rejoignant ses équipes de médecins préleveurs. J'ai acquiescé car personnellement, j'ai souvent pensé que rien n'est plus beau que le vrai, et que seul l'authentique est respectable. Je me souviens avoir effectué mon premier contrôle antidopage à l'occasion d'une compétition de boxe, dans un climat peu serein voire très hostile, ce qui a eu pour effet d'éveiller ma curiosité et de me décider à aller plus loin.

Au fil du temps, je suis devenu médecin en charge de la lutte contre le dopage (MLAD) à la Direction régionale jeunesse et sports de Paris - Île de France. La fédération internationale d'athlétisme m'a alors demandé de participer à la mise en place des premiers contrôles antidopage portant sur un groupe d'athlètes cibles (français et internationaux du top 20).

Il y a eu ensuite les affaires avec présomption de dopage (Affaires Carmen Hodos, Festina, Cofidis...). J'ai contribué avec Jean-Pierre VERDY (l'actuel directeur des contrôles de l'AFLD, ndlr), sur sa demande, à la mise en œuvre et à l'établissement d'une coopération entre différents intervenants: agents du ministère des sports puis personnes agréées par l'AFLD, services de police, de gendarmerie et de justice. Cette coopération a été la base de la création des commissions régionales de prévention et de la lutte contre les trafics de produits dopants.

Plus récemment enfin, l'AFLD m'a confié la mission de médecin référent national en charge de la formation des préleveurs.

Qu'est ce qu'implique au quotidien l'activité de préleveur, et quelles sont les difficultés rencontrées ?

O.G : Concrètement, le contrôle antidopage consiste à opérer sur un sportif désigné, avec obligation pour lui de s'y soumettre, un ou des prélèvements afin de rechercher et d'identifier en laboratoire (ou sur

publications

La liste 2010 des substances et méthodes interdites, approuvée le 19 septembre par le Comité exécutif de l'AMA, est désormais téléchargeable [ici](#).

Le rapport d'activité 2008 de l'AFLD est disponible sur le site Internet de l'AFLD. Vous pouvez le télécharger en cliquant [ici](#).

Le bilan des contrôles effectués au cours du premier semestre 2009 par l'AFLD est mis à votre disposition en cliquant [ici](#).

contacts

Secrétariat général
229, boulevard Saint-Germain
75007 Paris
Tel : +33 (0)1 40 62 76 76
Fax : +33 (0)1 40 62 77 39
info@afl.fr

Section juridique
disciplinaire@afl.fr

Cellule médicale (AUT);
cellule.medicale@afl.fr

Département des contrôles
229, boulevard Saint-Germain
75007 Paris
Tel : +33 (0)1 40 62 72 50
Fax : +33 (0)1 40 62 72 51
controles@afl.fr

Département des analyses
143, avenue Roger Salengro
92290 Châtenay-Malabry
Tel : +33 (0)1 46 60 28 69
Fax : +33 (0)1 46 60 30 17
analyses@afl.fr

place quand il s'agit de la détection de l'imprégnation alcoolique) les substances interdites que ce sportif aurait éventuellement absorbées, ou de mettre en évidence les méthodes non autorisées qu'il aurait pu utiliser.

Cela implique de la part du préleveur, un réel professionnalisme dans la mise en œuvre de procédures, réglementées et contraignantes, tout en maintenant par un dialogue permanent une relation de confiance et d'écoute avec le sportif contrôlé. Le préleveur doit notamment être à même de répondre aux questions concernant la lutte contre le dopage qui seraient posées par le sportif pendant le contrôle. Aussi, la pratique de langues étrangères est une nécessité pour les contrôles internationaux.

En tant que préleveur référent de l'AFLD, avez-vous des recommandations pour un jeune préleveur ?

O.G : Une solide formation théorique et pratique, ainsi que la participation à des réunions de formation continue sont basiquement nécessaires pour former un bon préleveur, accompagnées par de fréquentes évaluations sur le terrain pour confronter théorie et pratique et le niveau d'expérience acquise.

Pour conclure, avez vous quelques souvenirs de contrôles qui s'avaient délicats et qui, finalement, se sont bien déroulés ?

O.G : Au tout début de mon activité, je me souviens avoir du effectuer des contrôles antidopage dans des situations pittoresques qui ne seraient plus de mise de nos jours : Tel poste de contrôle du dopage situé dans une roulotte isolée, sans chauffage en plein hiver... et des prélèvements d'échantillons qui n'en finissaient pas, de sorte que le contrôle se termina, en l'absence d'électricité, à la nuit tombante, à la lueur de bougies trouvées dans la précipitation ; tel autre poste, montage improvisé sur une place de marché, ouvert à tout vent, pour lequel il avait fallu dresser à la hâte des paravents pour assurer un lieu d'intimité aux sportifs...

Bilan des contrôles diligentés lors du premier semestre 2009



Jean-Pierre Verdy, directeur des contrôles

5594 contrôles humains ont été diligentés au cours du premier semestre 2009, dont 887 (soit 15,8 %) pour le compte de fédérations internationales ou d'autres organismes internationaux tels que l'association des agences nationales antidopage (ANADO). Concernant les contrôles réalisés à l'initiative de l'AFLD et des directions régionales, 2,8 % des contrôles humains (soit 157 constats d'infractions) ont donné lieu au constat d'une infraction présumée...[Lire la suite.](#)